

Comment sortir de l'euro ?

Lisez bien la question. La question n'est pas « Pourquoi ? » mais « Comment ? ». Car, en ce qui concerne les méfaits de la monnaie unique, la cause semble entendue, et son sort semble scellé.

On voit bien combien et comment le traité de Maastricht a asphyxié les économies européennes. Leur apathie tranche avec le dynamisme retrouvé des conjonctures britannique et nord-américaine. Le carcan que représentaient les critères de convergence a étouffé toute compétitivité à l'exportation. Le déficit commercial de la France, qu'on avait un peu vite oublié, se creuse de trimestre en trimestre. Plus grave encore : la France concentre désormais ses exportations vers des pays en déclin et dans des produits industriels de bas de gamme.

L'euro est condamné

Les raisons de cet échec, déjà analysées pour la zone franc, se résument ainsi : si l'on relit l'économiste Robert MUNDELL, l'Euroland n'est pas une zone monétaire optimale.

En effet, pour résumer, une monnaie unique comme le dollar, ne peut survivre que s'il existe une harmonisation des politiques monétaires et budgétaires des Etats-membres.

Or, seule l'harmonisation des taux d'intérêt s'est concrétisée depuis 1999, sous l'égide de la Banque Centrale Européenne et de la rationalité des marchés financiers. Il est incontestable que les taux monétaires et obligataires ont bel et bien convergé ; même si le déclassement progressif de la dette italienne brise progressivement ce bel édifice.

Par contre, il n'y a eu aucune convergence concernant les taux d'inflation. Or, la pérennité d'une zone monétaire suppose bien évidemment une égalisation progressive des prix. Le cours de la tonne d'acier doit être le même à Boston et à Seattle ; de même d'ailleurs que le prix du Mac Burger. Si le prix à Boston est plus élevé, les acquéreurs de Detroit iront s'approvisionner à Seattle : le seul écart tolérable étant les différences dans les coûts de transport. La sidérurgie du Massachusetts déclinera, et migrera vers la côte ouest : c'est ce que MUNDELL dénomme la nécessaire mobilité des facteurs de production.

Ce raisonnement aurait dû s'appliquer au niveau de la zone euro entre Fos-sur-Mer et Rotterdam, ou entre Athènes et Francfort.

Or, précisément, le différentiel d'inflation s'est creusé au sein de l'Euroland depuis 1999. Pour reprendre l'exemple précédent, ce différentiel dépasse désormais 42% entre Athènes et Francfort. Donc, très logiquement, la Grèce ne vendrait plus son acier, ou, plus concrètement, son tourisme.

Cette discordance géographique entre les prix des mêmes produits, tous libellés en euros, rend la situation intolérable pour les économies ayant connu un dérapage des prix, fût-il modeste (ce qui est le cas de la France, où l'indice INSEE ne prend plus en compte l'augmentation de certains produits tels le tabac ou, en partie, les loyers).

Les déficits publics

Mais, la cause de ce désordre inflationniste est désormais connue : c'est la divergence entre les déficits budgétaires. Ces déficits incluent l'Etat, la sécurité sociale, ainsi que les collectivités locales. Or, à cet égard, les locomotives européennes jouent le rôle du cancre de la classe : la France, l'Allemagne, ainsi que l'Italie (laquelle a affiché des déficits minorés qui n'ont trompé personne).

Dès lors, les taux d'inflation divergent, car un pays ne peut pas durablement consommer plus qu'il ne produit. Cette loi d'airain s'impose aux particuliers comme aux collectivités publiques ; et si elle n'est pas respectée, les prix montent.

Les Etats peuvent s'en libérer, temporairement du moins, en s'enfonçant dans le déficit budgétaire et son corollaire : la dette publique. On sait où la France en est arrivée.

On voit donc la faiblesse congénitale de l'euro : la convergence monétaire a été réalisée par la Banque Centrale Européenne. Par contre, la convergence budgétaire n'était aucunement assurée, car le vote des déficits budgétaires restait une prérogative (presque la seule) des Parlements nationaux des Etats membres.

La tentation du fédéralisme

Dès lors, l'existence de l'euro était condamnée, sauf si Bruxelles parvenait à étouffer la souveraineté budgétaire des Parlements nationaux.

Et là, parlons clair ! Le projet de constitution européenne n'avait pas d'autre but réel. Et son enterrement, le 29 mai 2005, sonne donc, à plus ou moins court terme, le glas de la monnaie unique.

Car les monnaies communes naissent, vivent et meurent sauf s'il en sort un Etat fédéral unique. On l'a vu pour l'Union Latine, entre 1865 et 1914, vaste zone où circulait une même pièce de monnaie : le Napoléon. Or, qui se souvient aujourd'hui de l'Union Latine ? Laquelle est morte en 1927 dans l'indifférence générale.

Tel sera le sort de l'euro. La France en sortira tôt ou tard ; mais il se peut que ce soient des pays latins qui déclenchent ce mouvement de fuite. Qui se rend compte de la panique qui s'emparera alors des marchés financiers ? Ceux qui ont vécu les dévaluations successives du Franc se souviennent de l'ampleur des tourmentes spéculatives.

Comment sortir du guêpier ?

Il faut donc, sans délai, que la France, Nation souveraine, anticipe une très probable implosion de l'euro. Car, si la défiance s'installe, chacun cherchera à s'en débarrasser, contre des francs suisses, des dollars, des « travellers », voire du sucre ou des petits pois.

Une telle fuite devant les signes monétaires s'est déjà produite dans d'autres économies, avec son corollaire humiliant : une dollarisation temporaire des transactions.

Le programme présidentiel de Jean-Marie LE PEN nous ménage donc une porte de sortie extrêmement judicieuse ; sa proposition consiste à échanger les signes monétaires sur la base suivante : « UN FRANC FRANÇAIS = UN EURO ».

Ainsi, les billets et les pièces en euros pourront-ils continuer à circuler quelques semaines avant leur remplacement par des billets et des pièces de taille identique libellés en francs (et ce afin d'économiser le matériel électronique des commerçants). Idem pour les chèques.

A l'issue de cette période transitoire de quelques semaines, tous les signes monétaires en euros auront été échangés. Dès lors, l'euro sera considéré comme une devise étrangère, liée au franc par une parité fixe mais ajustable.

C'est ainsi que la Banque de France retrouvera sa souveraineté monétaire, notre économie sa compétitivité, et notre Nation son rang dans le monde.

Jean-Richard SULZER
Professeur à l'Université Paris Dauphine